

## Conseil communal du 5 octobre 2023 – Gemeenteraad van 5 oktober 2023

### **Interpellation de Mme Elisa Sacco, conseillère communale, concernant « Les problèmes de sécurité et d'insalubrité dans et autour de la gare du Midi, ainsi que les plans concertés entre les différents niveaux de pouvoir »**

**Mme Elisa Sacco, conseillère communale – Groupe PTB\*PVDA** – Cela fait plusieurs semaines que la sécurité et l'insalubrité autour et dans la gare du Midi sont au centre de toutes les attentions. Un problème qui a augmenté mais n'est pas nouveau. La seule gagnante est l'extrême droite, qui s'en donne à cœur joie sur les réseaux sociaux. Soyons clairs, cette insécurité et cette insalubrité sont inacceptables. Quiconque fréquente le quartier le sait : des personnes sans abri qui n'ont rien d'autre qu'un trottoir pour dormir, des sans-papiers qui errent cherchant désespérément un avenir, des personnes en manque qui se shootent dans les recoins, des trafiquants qui trouvent là un terreau fertile, eux-mêmes parfois exploités par des bandes mafieuses invisibles qui font leur business sans aucune inquiétude.

Une opération « coup de poing » de la ministre de l'Intérieur, avec la collaboration de la commune, a eu lieu fin août. Il y aurait eu 65 arrestations. Au final, seules 5 personnes auraient été poursuivies. Est-ce exact ? Dès lors que reprochait-on aux 60 autres personnes interpellées ? Cette opération a-t-elle permis de s'attaquer aux barons de la drogue ? Nous pensons que les gens et leur sécurité méritent mieux qu'une opération de communication qui aurait pour seul mérite de déplacer les problèmes un peu plus loin.

Les différents pouvoirs publics auraient élaboré un plan en trois axes et 22 points. Où peut-on trouver ce plan ? Quel est le résultat des concertations auxquelles vous auriez participé ? Lors de notre interpellation au Conseil de police, nous n'avons pas pu poser toutes nos questions et, pour ce qui est de la gare du Midi, on nous a conseillé de nous adresser au gouvernement fédéral... Il faut en finir avec la situation qui a longtemps prévalu et est une des causes du problème : le renvoi de balle incessant entre niveaux de pouvoir, la déresponsabilisation politique et, finalement, la démission.

Le commissariat de la gare du Midi devrait enfin rouvrir. Concrètement, quand sera-t-il opérationnel ? Quel sera son budget et surtout quelles seront ses missions ? Outre assurer une présence préventive 24h/24, il faut aussi un lieu d'accueil pour les victimes. Il n'est pas concevable de demander aux gens de courir entre Forest, Saint-Gilles ou Anderlecht en fonction du moment de la journée ou de la semaine...

Il y a quinze jours, une fusillade a eu lieu à Anderlecht. Elle révèle que tous ces incidents auxquels on a assisté ces derniers mois sont liés aux mafias, aux barons de la

drogue et qu'il y a une guerre des clans. Saint-Gilles aussi a connu ces dernières années des jets de grenades et des tirs... Lutter contre la grande criminalité et les bandes mafieuses, qui répandent du crack et toutes sortes de drogues dans les quartiers, doit être une priorité. Qu'est-il ressorti à ce sujet pendant les concertations ? Après des années de coupes budgétaires, la police judiciaire va-t-elle pouvoir recruter ? Le secret bancaire belge qui protège les réseaux internationaux va-t-il être levé ?

Plus localement, qu'est-il prévu pour que la police de proximité puisse travailler avec la confiance de la population ? Combien d'agents supplémentaires vont-ils être engagés ? Quels commissariats seront ouverts et pour quelles missions ? Avez-vous pu clarifier la situation de la future antenne Lisa ? Quelle présence, quelles missions et quelle articulation de la police avec les autres services ? Quid aussi du service de la Propreté ?

Vous serez sans doute d'accord avec nous là-dessus : il faut investir davantage dans le social et la prévention. Donner aux services sociaux et de prévention les moyens pour accompagner les sans abri, leur trouver un logement, les réinsérer... Le programme *Housing First* manque de moyens et tout est à charge du monde associatif. Qu'en sera-t-il ? Quid des jeunes qui tombent dans la délinquance faute d'avenir et de confiance dans la société ? Quel redéploiement et réinvestissement communaux dans ces secteurs ? Quid de la lutte contre les assuétudes ?

La population mérite de vraies mesures, des mesures justes et efficaces.

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – Groupe MR** – Mon groupe est également très inquiet de ce qui se passe dans et aux alentours de la gare du Midi. Nous aimerions avoir des précisions sur la manière dont va s'organiser la coordination entre les différents niveaux de pouvoir (communal, régional et fédéral).

**M. Jean Spinette, bourgmestre** – Je dois vous avouer que j'éprouve une certaine fatigue. Je ne suis pas certain que cela vaille la peine de vous répondre dans la mesure où vous ne vous tenez aucun compte de nos réponses et avez souvent tendance à en déformer le contenu. Néanmoins, je vais me plier à l'exercice.

Permettez-moi tout de même au préalable de faire remarquer que, si les problèmes de sécurité à la gare du Midi sont connus depuis plus de 20 ans, je ne pense pas avoir beaucoup entendu vos groupes sur le sujet avant que nous nous en préoccupions et interpellions les autorités supérieures. Passons...

Aux mois de juin et juillet, bien avant que Mme Dutordoir, administratrice-déléguée de la SNCB, n'exhorte les autorités fédérales, régionales et communales à agir, avec mon collègue Fabrice Cumps, bourgmestre d'Anderlecht, nous avons lancé, dans le cadre du « plan été » et sur la base des arrêtés « alcool » et « troubles à l'ordre public », une

opération mesurée visant à renforcer la sécurité autour de la gare du Midi. Je tiens à souligner que j'ai exclu la notion de titre de séjour des mesures contenues dans l'arrêté renforcé exigé par la police pour intervenir.

Au départ, l'opération a été effectuée en toute discrétion et devait faire l'objet d'une communication a posteriori. Pour l'entreprendre, nous avons demandé l'appui des autres zones bruxelloises de police et de la police fédérale, puisque la gare est un site fédéral. Soucieuse de ne pas laisser apparaître le manque structurel de présence du Fédéral, c'est la ministre de l'Intérieur qui a choisi de rameuter l'ensemble des forces de la police des chemins de fer et de lancer une opération « coup de poing ». Mais, sur les réseaux sociaux, vous nous accusez, nous, police d'Anderlecht et de Saint-Gilles, d'en être à l'origine. C'est un mensonge !

Nous avons dénoncé l'attitude de Mme Verlinden et interpellé le Premier ministre qui, lui-même, à la suite de l'appel de Mme Dutordoir, avait décidé de nous réunir autour des problèmes de sécurité à la gare du Midi qui, tout le monde en conviendra, sont plus qu'un enjeu communal. En effet, selon le règlement général de police, la commune et son bourgmestre sont responsables de la sécurité autour de la gare et sur les quais, sauf si des circonstances exceptionnelles justifient l'intervention de la police fédérale. La sécurité des voyageurs, quant à elle, est assurée par Securail en partenariat avec la police des chemins de fer, largement sous-financée.

Le grand commissariat a été fermé il y a quinze ans et le petit, il y a cinq ans, sans que l'on vous entende aucunement vous exprimer sur cette question. Moi, en revanche, il y a plus de douze ans, j'ai suggéré que l'on transforme l'ancien commissariat en dispensaire pour permettre aux associations de s'occuper des plus démunis. Deux dossiers introduits au niveau fédéral en font preuve. La liste LB, avec son CPAS, a introduit des demandes pour avoir un dispensaire social que le pouvoir fédéral et la SNCB ont refusé deux fois.

Aujourd'hui, après beaucoup d'agitation, nous avons réussi à obtenir un plan en 22 points, composé d'un volet social, d'un volet sécuritaire et d'un volet infrastructurel, qui comprend notamment la création de ce dispensaire. J'espère que la présidente du CPAS et tous les partenaires sociaux pourront enfin avoir ce dispensaire pour coordonner une action sociale, y compris avec les agents de prévention.

En ce qui concerne les interpellations, 55 personnes – et non 65 – ont été embarquées, et la plupart relâchées sauf 8. Toutes les personnes arrêtées étaient sans papier. Or, comme je vous l'ai précisé, nous n'avons pas ciblé les personnes sans papier. Autrement dit, il ne s'agit pas d'une crise du sans abris autour de la gare du Midi mais d'une crise de l'accueil.

Cette crise de l'accueil est due au fait que Mme de Moor ne s'estime responsable que des demandeurs d'asile et non des personnes dont la procédure s'est arrêtée, des Mena

devenus adultes ou des gens qui ne sont plus ou pas demandeurs d'asile. Par conséquent, des milliers de personnes à Bruxelles sont dans des conditions d'existence horribles. Face à cela, nous en avons appelé à une action fédérale de ressaisissement.

Nous demandons un meilleur accueil, une régularisation, une meilleure répartition entre communes belges et un soutien pour créer des ILA. Actuellement, Bruxelles concentre 70 % de l'aide médicale urgente, dont 9 % rien qu'à Saint-Gilles.

Si le problème de l'accueil reste entier, le plan pour la gare du Midi a le mérite d'avancer des solutions pour le public en errance qu'il faudra concrétiser :

- mise en place de toilettes d'urgence pour les personnes sans abri ;
- coordination des maraudes entre les différents acteurs ;
- ouverture d'un centre « bas seuil » pour mineurs étrangers non accompagnés ;
- création d'un lieu d'accueil pour les toxicomanes.

Je vous invite à interroger Mme Verlinden sur le bilan de son opération et le nombre d'agents qu'elle a mobilisés. Pour notre part, nous avons travaillé avec le Premier ministre, le ministre-président et toutes les parties prenantes. Le plan prévoit que les questions de pauvreté, de propreté, de sécurité et d'aménagement des alentours de la gare doivent être traitées par trois task force – une task force sociale, une task force sécurité et une dernière sous l'égide du centre de crise.

J'ai trouvé étrange que vous mentionniez le Housing First puisque le public concerné ne peut y prétendre étant donné qu'il ne possède pas de titre de séjour. Les 900 places réservées aux personnes sans abri et les 1.500 places d'accueil financées par Mme de Moor sont très insuffisantes pour répondre aux besoins.

Le plan prévoit l'ouverture d'un commissariat à l'intérieur de la gare que le gouvernement fédéral s'est engagé à financer.

Comme vous le savez deux projets de Lisa sont prévus. Une antenne sera ouverte rue de Mérode dans les bâtiments de l'actuelle Maison de l'emploi ; l'autre, rue Vlogaert.

Par ailleurs, nous souhaiterions recentrer le commissariat de la zone à proximité de la gare du Midi. Mais ce n'est pas le commissariat fédéral qui, pour être efficace, devrait comprendre au moins 150 hommes et femmes, comme c'était le cas avant. Si l'on y ajoute la réduction progressive des effectifs de la police fédérale des chemins de fer (SPC) à Bruxelles depuis 2012, nous sommes face à un véritable problème de sécurité auquel la zone de la police Midi ne peut répondre seule.

C'est pourquoi nous avons demandé que la police fédérale reprenne la main sur la gare et ses abords et afin que nos policiers puissent être présents dans nos quartiers et sur le terrain plutôt que de courir d'urgence en urgence.

**Mme Elisa Sacco, conseillère communale – Groupe PTB\*PVDA** – Je ne comprends pas les raisons de votre énervement. Nous partageons les mêmes constats. Pourriez-vous nous envoyer le plan en 22 points ?

**M. Jean Spinette, bourgmestre** – Oui, bien sûr, mais nous pensons que vous l'aviez.

\*

\* \*

**Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « la rénovation du square Jacques Franck et les projets de plaine de jeux et d'équipements sportifs »**

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB\*PVDA** – Il y a quatre ans, la commune a rénové entièrement le square Jacques Franck pour 3,5 millions d'euros. Malheureusement, les besoins des habitants n'avaient pas été entendus. Tout le monde s'accorde pour dire que cet espace manque de tout.

Aujourd'hui, la commune lance un « upgrade » pour 500 000 €. Un aveu d'échec mais aussi une belle opportunité pour rectifier le tir. D'ailleurs, la consultation a été prise plus au sérieux puisque les architectes ont tenu une permanence pour entendre les gens.

De notre côté, nous avons aussi beaucoup consulté. Il ressort que le besoin d'une belle plaine de jeux et de bons équipements sportifs extérieurs est criant. Nous avons aussi lancé une pétition en ce sens, en prenant notamment pour exemple la plaine de Scherdemael à Anderlecht ou les installations de *street workout* du Bempt à Forest. Notre pétition a récolté plus de 400 signatures d'usagers du square, en format papier, durant les seuls mois de mai et juin. Un succès dont il faudra tenir compte.

Nous avons d'ailleurs remarqué que les lignes ont déjà bougé. Car, contrairement à la plaine de jeux, prévue dans le programme du contrat de quartier, les équipements sportifs ne l'étaient pas ; ils ne faisaient pas partie des plans au début de la consultation, mais sont finalement apparus sur ceux présentés au public. C'est une avancée en soi, d'autant que l'échevin des Sports a déclaré dans la presse que développer le sport à l'extérieur, dans l'espace public, est un axe prioritaire de sa politique.

Par contre, quand on a cherché à connaître les budgets, on a eu peur. Selon les architectes, l'enveloppe destinée aux équipements devrait représenter 1/5<sup>e</sup> du budget total, soit 100 000 euros. C'est vraiment insuffisant pour avoir des installations de qualité. Celles de Forest ou d'Anderlecht valent plus de 100 000 euros chacune. Il faut absolument éviter de se retrouver avec des installations de décoration, il faut des installations qui soient de qualité et réellement utilisées par les citoyens. On ne peut pas rater une deuxième fois d'affilée les travaux du square.

Confirmez-vous ces chiffres ? Où en sont les discussions ? Comment ces projets évoluent-ils ? Quand le projet sera-t-il arrêté ?

Je profite de ma question pour vous remettre les 400 signatures récoltées cet été au square Jacques Franck.

**M. Jean Spinette, bourgmestre** – Je remercie le PTB d’avoir organisé un processus participatif autour d’un projet de la Liste du bourgmestre. Symboliquement, c’est intéressant. En plus, vous pourrez vous vanter d’être à l’origine des opérations menées par la majorité ! C’est très chouette ! Je vais transmettre la pétition à M. l’échevin qui avait fait une consultation sur le sujet.

Comme vous mentez souvent, j’espère que vous filmerez la réponse. C’est bien de vouloir faire un débat démocratique mais c’est mieux de donner la réponse intégrale.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB\*PVDA** – Madame la présidente, est-ce que le Collège peut interpeller quelqu’un du public ?

**M. Jean Spinette, bourgmestre** – Déjà, selon le règlement, on ne peut pas filmer le conseil communal...

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB\*PVDA** – Si, c’est autorisé.

**M. Khalid Talbi, conseiller communal – Groupe PTB\*PVDA** – De quels mensonges, parlez-vous ?

**Mme la présidente** – La parole est à M. Stevens.

**M. Willem Stevens, échevin des Contrats de quartier – LB** – Ma réponse s’inscrit dans la continuité de celle que je vous adressais il y a un an. Et je ne suis toujours pas d’accord avec vous pour dire que le projet de rénovation actuel est un aveu d’échec.

Le projet initial du réaménagement du square Jacques Franck avait été conçu et contractualisé lors du contrat de quartier Fontainas, entre 2007 et 2011, soit il y a plus de dix ans. Entre-temps, les besoins ont évolué. Il est par ailleurs normal de faire le bilan d’un projet et d’en analyser les forces et faiblesses. Nous avons profité du contrat de quartier Midi pour proposer des améliorations souhaitées par les habitants.

Ces adaptations ponctuelles, relativement légères, ont été approuvées par la Région et le budget accordé. Le diagnostic du contrat de quartier Midi et les nombreuses discussions et échanges avec les riverains ont mis en évidence les besoins en équipements ludiques et sportifs, le désir d’améliorer la convivialité du site et de le végétaliser davantage.

Il y a un an vous espériez que la méthode évoluerait. Je me réjouis que vous releviez le travail participatif de qualité entrepris avec le bureau d'études. En coordination avec le département de la Rénovation urbaine, celui-ci a tenu des permanences tous les mercredis durant quatre mois dans notre antenne et organisé des rencontres sur le terrain – dans les écoles, à la crèche Adèle Hauwel, avec les locataires des logements sociaux et les maisons de jeunes. Nous avons veillé à tenir des séances spécifiques afin de toucher le public le plus large et représentatif possible – enfants, jeunes, personnes âgées, parents.

Nous faisons de notre mieux avec la volonté de nous améliorer en permanence. Je ne dis pas que ce qui a été mis en place est parfait. Nous pourrions toujours faire mieux et nous sommes ouverts à toute suggestion utile.

Vous affirmez que les lignes ont bougé. Pour ma part, je dirais que le projet a évolué, en particulier grâce à la participation et la concertation.

Les équipements ludiques et sportifs étaient prévus dès le début du projet, mais ils n'incluaient pas le *street workout*. La demande de modules de *street workout* ne s'est manifestée qu'après l'installation par la commune d'une salle de gym à ciel ouvert dans le parc Germeau durant la crise sanitaire et le placement de nouvelles structures à Forest et Anderlecht. Les besoins et les usages évoluent. Et, dès lors que nous sommes en mesure d'adapter le projet, nous le faisons.

Toutefois, il faut tenir compte de l'enveloppe financière globale qui s'élève à 500.000 euros pour réaliser les objectifs inscrits dans la fiche-projet du contrat de quartier, approuvé par la Région et le conseil communal à l'unanimité. Il n'est pas question de refaire totalement le square Jacques Franck.

La consultation a surtout mis en évidence une forte demande de végétalisation du square, jugé trop minéral, et de nombreux parents ont souhaité que des jeux pour enfants y soient installés. L'accent a également été mis sur l'amélioration du mobilier, le déplacement des bancs et l'installation de tables pour pique-niquer. Tous ces éléments ont été pris en compte dans les limites financières et spatiales du projet.

Les installations à Anderlecht et Forest sont très réussies et appréciées mais s'inscrivent dans un tout autre contexte. Les espaces aménagés sont monofonctionnels et entièrement consacrés aux *street workout*. Ils ne sont pas situés au pied d'un quartier d'habitations. Ces exemples ne sont donc pas reproductibles tels quels sur le square Jacques Franck. De plus, nous n'avons ni l'espace ni le budget pour placer ces grandes installations. C'est pourquoi un module a été intégré dans le projet dans les limites financières disponibles. Il n'a donc jamais été question de réserver 1/5<sup>e</sup> du budget à une station de *street workout*. Une structure de 20 à 25.000 euros permettant une installation complète comprenant jusqu'à 10 stations d'entraînement est prévue.

Enfin, nous avons un léger retard sur le planning initial car nous avons choisi de prolonger la phase participative.

La demande de permis va être déposée à la Région à la mi-octobre. Viendront ensuite l'enquête publique et la commission de concertation, programmées pour la fin 2023-début 2024. L'attribution du marché de travaux est prévue au deuxième trimestre de 2024. Le début du chantier a été reporté à l'automne 2024 à la demande des habitants désireux de profiter de l'espace durant l'été.

Le *street workout* est un des éléments de ce projet. Il nous semblait essentiel de créer une structure à l'échelle du square, de ses habitants et de ses usagers, et de proposer une station de sport de proximité.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB\*PVDA** – Je vous remercie pour vos réponses sereines et complètes. Le dossier évolue dans la bonne direction. Le projet a été pris beaucoup plus au sérieux. Nous craignons toutefois que le budget soit insuffisant pour avoir des installations de qualité mais nous jugerons une fois les équipements installés.

\*

\* \*

**Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, relative à « l'accessibilité des bâtiments communaux »**

**M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR** – Il est prévu d'améliorer l'accessibilité de l'Hôtel de ville aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Qu'en est-il des autres bâtiments communaux, y compris ceux du CPAS dont la commune serait propriétaire.

Restent-ils des bâtiments qui proposent des services au public et qui ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite ? Dans ce cas, quand le seront-ils ?

**Mme Suzanne Ryvers, échevine des Propriétés communales – Ecolo-Groen** – La majorité des bâtiments offrant des services au public sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour l'instant, les PMR peuvent entrer à l'Hôtel de Ville par la rue de Savoie mais, l'installation, au début du mois de novembre prochain, d'un monte-personne sur l'escalier central de l'entrée principale, facilitera leur accès aux services communaux ainsi qu'aux personnes avec poussettes.

Par ailleurs, la rénovation de l'ascenseur intérieur est inscrite dans le schéma directeur de l'Hôtel de Ville mais aucun calendrier n'est encore fixé. À l'heure actuelle, une personne en chaise peut l'utiliser pour autant qu'elle soit accompagnée.



Pratiquement, tous les bâtiments situés sur l'ancien site de l'Ecam sont accessibles aux PMR.

Au Lycée intégral Roger Lallemand, la construction d'une passerelle pour relier les bâtiments A et B est en cours ainsi que l'aménagement de l'entrée rue de la Croix de Pierre. Ces travaux seront achevés en juin 2024 au plus tard.

Le chantier pour la mise en conformité de la rampe d'accès au commissariat de la rue Bréart va débuter prochainement.

Il est également prévu d'améliorer l'accès des PMR à la piscine et aux vestiaires.

Enfin, les nouvelles constructions ou rénovations structurelles récentes sont accessibles aux PMR.

Toutefois, quelques anciens bâtiments, souvent classés, demeurent difficilement accessibles aux PMR. C'est le cas de la Maison Pelgrims, l'Académie des beaux-arts et l'Académie de musique. En début de législature, l'effort a surtout été porté sur la rénovation énergétique de nos bâtiments. Mais nous ne perdons pas les questions d'accessibilité de vue et je vais examiner avec les services s'il est possible de lancer une étude de faisabilité pour ces trois bâtiments.

**Mme Myriem Amrani, présidente du CPAS – LB –** L'accès des PMR à l'administration centrale du CPAS, située rue Fernand Bernier, est possible par l'arrière mais nous envisageons de le déplacer à l'avant à l'occasion des travaux de rénovation de l'accueil. Ce projet fera l'objet d'une analyse et d'une demande de permis.

Le bâtiment de la rue du Fort qui abrite le CAFA, rénové en 2015, est entièrement accessible aux PMR.

Quant à la Maison de repos, pour le moment, les PMR peuvent y accéder par une passerelle en attendant un aménagement plus adapté une fois les travaux de rénovation achevés.

Nous sommes très sensibles à ces aspects qui font partie du plan diversité adopté par le Conseil de l'action sociale.

**M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR –** Merci pour vos réponses exhaustives.

\*

\* \*

**Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, relative à « la participation des habitants non belges aux élections communales »**

**M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR –** Mon groupe a déjà abordé ce sujet à plusieurs reprises en conseil communal, notamment en 2019 dans une

motion ou, plus récemment, à l'occasion d'une question orale. À un an du scrutin, il est temps de tirer un bilan provisoire.

Quel est actuellement le taux d'inscription de la population saint-gilloise européenne et non européenne sur les listes électorales en vue des élections communales, en pourcentage et en chiffres absolus ?

Y a-t-il des variations significatives entre nationalités ?

Quelles actions ont été menées afin de sensibiliser les personnes concernées à la possibilité et l'importance démocratique de s'inscrire ?

Quelles campagnes d'information et de sensibilisation sont-elles prévues dans les prochains mois ?

**M. Saïd Ahruil, échevin de l'État civil – LB** – Aux élections communales de 2018, Saint-Gilles figurait parmi les bons élèves et se classait dans le Top 4 des communes bruxelloises affichant le meilleur taux d'inscription de résidents non belges.

À l'époque, la commune et la Région avaient envoyé un courrier d'information à chaque personne concernée dans différentes langues.

Quoique les citoyens non belges aient le droit de se désinscrire de la liste des électeurs jusqu'à trois mois avant le scrutin, pour l'instant, nous n'avons pas enregistré d'annulation. L'on peut donc estimer que la participation en 2024 sera assez similaire à celle de 2018 et tournera autour de 20 %.

En revanche, le nombre de nouveaux inscrits ne semble pas progresser. Une quinzaine de formulaires ont été introduits. Peut-être est-ce dû au fait que la campagne de sensibilisation n'a pas encore démarré ?

Cette fois, la Région a renoncé à organiser une campagne de sensibilisation par courrier jugée trop onéreuse en particulier si l'on considère que 40 % des lettres envoyées lui reviennent.

En raison d'un problème de logiciel, je ne peux vous communiquer les variations par nationalité. Il devrait être résolu aux alentours du 23 de ce mois et je me propose de vous transmettre ces données par e-mail.

Par ailleurs, une série d'actions de sensibilisation sont prévues à commencer par la désignation d'une personne de référence dans chaque commune chargée notamment de la diffusion d'informations.

De notre côté, nous enverrons, comme à chaque fois, un courrier dans différentes langues aux résidents concernés.

Le LIRL compte développer un projet pour toucher ce public.

Enfin, nous envisageons d'organiser divers événements de sensibilisation. Nous songeons, notamment, à réaliser un pack de bienvenue pour les nouveaux Saint-Gillois.

Nous avons aussi l'intention de faire des interventions dans les écoles, dans les homes etc., en mobilisant tout le secteur associatif.

**Mme Myriem Amrani, présidente du CPAS – LB** – Du côté du CPAS, nous allons réimprimer la brochure d'informations sur tous les services existants à Saint-Gilles que nous avons réalisée à l'intention des primo-arrivants et des nouveaux Saint-Gillois.

**M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR** – Non seulement votre réponse me laisse perplexe mais surtout elle m'inquiète.

Ni les actions prévues dans la motion adoptée par le Conseil communal à l'unanimité n'ont été menées ni les promesses faites par le Collège dans sa réponse à notre question orale il y a un an environ. À neuf mois du scrutin, vous en êtes toujours au stade de la réflexion.

Faire le pari que le taux d'inscription sera similaire à celui de 2018 parce qu'il n'y a pas eu de désinscription est totalement hasardeux car vous ne tenez pas compte des nouveaux venus qui forcément ne sont pas inscrits.

Honnêtement, je suis extrêmement inquiet et contrarié que rien n'ait été fait pendant cinq ans.

\*

\* \*

**Question orale de Mme Isabelle Pinzauti, conseillère communale, concernant « le rappel de la date d'expiration pour les cartes d'identité »**

**Mme Isabelle Pinzauti, conseillère communale, Groupe Ecolo-Groen** – Monsieur Ahruil, ma question concerne tous les Saint-Gillois, belges et non belges. Je souhaiterais savoir pourquoi il a été décidé de ne plus inviter les citoyens – par e-mail ou par courrier – à venir renouveler leur carte d'identité avant la date d'expiration ?

Depuis quand est-ce le cas ? Cette décision concerne-t-elle aussi d'autres documents ?

Est-ce une mesure temporaire, éventuellement révocable après évaluation ? Si la décision ne dépend pas de la commune, comptez-vous y remédier en envoyant vous-même les rappels ? Il me semble qu'il s'agit d'un service normal à rendre aux citoyens afin de leur éviter de nombreux déboires, même si, j'en suis bien consciente, la date figure sur le document lui-même. Un rappel est toujours utile pour un document aussi important.

**M. Saïd Ahruil, échevin de l'État civil – LB** – Peut-être est-ce parce que j'occupe ces fonctions depuis peu de temps mais votre question m'étonne car, à ma connaissance, aucune décision de ce type n'a jamais été prise.

Tous les mois, la commune reçoit du registre national les informations sur les cartes d'identité et de séjour arrivant à expiration dans les deux mois. Au plus tard, le mois suivant, les convocations sont envoyées par voie postale aux citoyens concernés qui doivent alors prendre rendez-vous pour renouveler leurs papiers. Le délai est de trois jours pour une carte d'identité et de six, pour un titre de séjour. Ces délais sont parmi les plus rapides en Région bruxelloise

Si vous avez connaissance de situations bien précises où les citoyens n'ont pas été informés, je vous demanderais de nous les communiquer. Peut-être est-ce dû à un problème avec la poste ? Si le phénomène est plus fréquent, c'est assez inquiétant.

**Mme Isabelle Pinzauti, conseillère communale, Groupe Ecolo-Groen** – On m'a dit au guichet que, depuis quelques mois, la commune n'envoyait plus de rappel pour le renouvellement des cartes d'identité. Les agents s'en étonnaient eux-mêmes. Et ce sont des citoyens qui n'ont reçu ni courrier ni e-mail qui m'ont interpellée.

**M. Saïd Ahruil, échevin de l'État civil – LB** – Si vous avez les coordonnées de ces personnes, nous les contacterons pour voir ce qu'il en est.

**Mme Isabelle Pinzauti, conseillère communale, Groupe Ecolo-Groen** – Merci beaucoup.